



Surmenage

Insomnie

Déprime

Anxiété

Stress

Fatigue

ValVital

Cure thermale VALVITAL (3 semaines)

Les démarches

① Consultez votre médecin traitant qui établira votre demande de prise en charge "Cure thermale".

La demande de prise en charge administrative doit être formulée sur un imprimé fourni par la Caisse d'Affiliation de l'assuré, rempli par :

- le médecin prescripteur (généralement le médecin traitant), qui précise l'indication(s) thérapeutique(s) pour laquelle(s) la cure est demandée et le lieu de cure,
- l'assuré, qui complète les chapitres le concernant.

Important : vérifiez que le lieu de cure et l'indication(s) thérapeutique(s) sont exacts.

② Envoyez la demande de prise en charge à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Si l'assuré remplit les conditions administratives requises, il recevra de sa CPAM une prise en charge composée de :

- Deux volets : volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l'établissement thermal
- ou trois volets : volet 1 pour le médecin thermal + volet 2 pour l'établissement thermal + volet 3 pour les frais de voyage et de séjour (sous certaines conditions de ressources).

La demande de prise en charge peut être envoyée à tout moment de l'année.

Les prises en charge sont valables pour l'année civile en cours. Si elles sont délivrées au cours du quatrième trimestre, elles restent valables jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Si elles sont délivrées en décembre, elles restent valables pendant toute l'année suivante.

Aucun texte ne limite le nombre de cures thermales prises en charge à 3 années consécutives.

Si la prise en charge est refusée, un recours gracieux peut être présenté à la CPAM.

Important : vérifiez que le lieu de cure et l'indication(s) thérapeutique(s) sont exacts.

Tout assuré se rendant sur son lieu de cure sans être en possession de sa prise en charge devra avancer la totalité des frais de traitement.

③ Réservez votre cure auprès de la Centrale d'information et de réservation VALVITAL au 0 811 090 111 (sans attendre l'accord de votre CPAM).

Réservez votre cure en remplissant la fiche de réservation "Votre Cure 2010" en joignant OBLIGATOIREMENT 75€ D'ARRHES DE GARANTIE DE RESERVATION (y compris les CMU et 100%).

A réception de votre fiche de réservation "Votre Cure 2010" et des 75€, un courrier de confirmation vous sera envoyé.

Les locataires de la Résidence CITEA à Divonne les Bains, sont dispensés du versement d'arrhes de garantie de réservation cure, pour toute réservation réalisée auprès de la Centrale d'information et réservation VALVITAL.

A savoir...

Ces arrhes de garantie de réservation (75€) vous seront déduites du montant de votre facture ou remboursées si vous êtes pris en charge à 100% au moment de votre cure.

En cas d'annulation de la réservation de votre cure thermale, 40€ vous seront remboursés et 35€ vous seront retenus pour frais de gestion.

En cas de refus de prise en charge par votre organisme, et sur présentation d'un justificatif, la totalité des arrhes de garantie de réservation vous sera remboursée.

④ Réservez votre hébergement auprès de la Centrale d'information et de réservation VALVITAL au 0 811 090 111 (pour les résidences, hôtels) ou auprès de l'Office de Tourisme du lieu de votre cure (pour les gîtes, chambres d'hôtes...), et ce SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE.

Nous vous conseillons vivement de réserver votre cure avant votre hébergement.

⑤ Prenez rendez-vous auprès d'un médecin thermal du lieu de votre cure, avant le début de votre cure celui-ci établira votre programme de soins.

Ce programme de soins est à remettre aux Thermes, avant le début de votre cure ou le premier jour de cure.

En cas de double indication thérapeutique, le médecin complète le forfait de la 1^{ère} indication par 2 soins de la 2^{ème} indication supplémentaire par jour (3 soins supplémentaires par jour pour la double indication RH + VR).

3 consultations avec le médecin thermal sont prévues : avant / pendant et à la fin de votre cure.

Demandez-nous la liste des médecins thermaux.

Tarifs d'une cure thermale TRADITION*

| Indications Thérapeutiques | Forfait 1 Hydrothérapie | Forfait 2 Hydrothérapie + 18 séances de kinésithérapie | Forfait 3 Hydrothérapie + 9 séances de kinésithérapie | Forfait 4 dont 18 séances de kinésithérapie |
|-----------------------------------|-------------------------|--|---|---|
| | | Individuelles | Individuelles | |
| Affections Psychosomatiques (PSY) | 424,16€ | 547,18€ | 534,31€ | 623,63€** |

* Tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2009, susceptibles de modifications.

**avec 54 soins et 18 massages sous eau



Option PRIVILEGE "Forme & Santé"

En plus de vos soins thermaux, offrez-vous des prestations complémentaires* !

Accès à l'Espace Détente Plus, du lundi au samedi toute la journée et le dimanche matin : piscine, jacuzzi, sauna, hammam et solarium + cours collectifs d'aquagym, de fitness (selon planning) + séances de yoga, relaxation.

Curiste et accompagnant :

1 semaine : 60€ ou 3 semaines : 165€

Forfait changement de linge : 39€

1 peignoir, 1 serviette supplémentaire tous les jours pendant la durée de la cure (18 jours)

*prestations non prises en charge

Semaine thermale VALVITAL (6 à 12 jours)

Pour répondre à un besoin de liberté et de souplesse, VALVITAL propose des SEMAINES THERMALES, une alternative crédible à la cure thermale traditionnelle.

Il s'agit de cures libres avec certificat médical obligatoire, sur le modèle des cures thermales, non prises en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Deux types de semaines thermales sont proposés : TRADITION ou PRIVILEGE.

Grâce aux semaines thermales, vous bénéficiez des propriétés thérapeutiques des eaux thermales, du professionnalisme des agents et thérapeutes thermaux et des technologies les plus pointues répondant aux dernières normes en vigueur, notamment en matière d'hygiène et organisation des soins... en toute liberté.

Tarifs d'une semaine thermale VALVITAL

| Indications Thérapeutiques | Forfait sans kinésithérapie | Forfait avec kinésithérapie |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Affections Psychosomatiques (PSY) | 265*€ | 350*€ |
| Option PRIVILEGE "Forme & Santé" | offert | offert |

*4 soins par jour



L'EFFICACITE D'UNE CURE THERMALE DE 3 SEMAINES...

L'étude STOP TAG* portant sur le comparatif entre "une Cure Thermale à orientation Psychosomatique de 3 semaines" et "un médicament de référence La Paroxétine (DEROXAT)" a démontré sans ambiguïté la supériorité de la Cure Thermale.

Cette étude est à la disposition de votre médecin sur simple demande

**Publiée en janvier 2008*

AFFECTIONS PSYCHOSOMATIQUES (PSY)

Les indications thérapeutiques

- Ensemble des manifestations liées au stress : anxiété • insomnie • fatigue • surmenage • irritabilité
- Angoisse dans ses expressions psychologiques et somatiques : névrose • état dépressif réactionnel et névrotique • psychasthénie
- Troubles psychosomatiques
- Spasmophilie • tétanie • fibromyalgie
- Sevrage médicamenteux
- Tout état nécessitant repos et détente sous contrôle médical

Les soins

Les soins D'HYDROTHERAPIE

- Cure de boisson
L'eau de Divonne est une eau à faible minéralisation qui peut être bu quotidiennement en quantité importante
- Aérobain en baignoire individuelle : Bain d'eau thermale avec bulles d'air réalisant un effet massant, relaxant, sédatif et antalgique
- Bain avec douche en immersion : immersion du corps dans un bain d'eau thermale avec jets multidirectionnels réalisant un micro-massage ferme et localisé pour une totale décontraction
- Bain avec douche sous-marine en baignoire individuelle : bain avec massage à l'aide d'un jet d'eau thermale à pression variable dirigé par un hydrothérapeute
- Bain hydromassant séquentiel en piscine
- Douche au jet : jet d'eau thermale effectué à la pomme ou au jet selon l'effet recherché (tonique ou sédatif)

Les soins DE KINESITHERAPIE

- Massage sous l'eau : massage effectué sous une pluie d'eau thermale par un masseur-kinésithérapeute. Procure une sensation de détente et favorise l'élimination

Votre séjour à Divonne les Bains sera propice à retrouver EQUILIBRE & VITALITE

CONTRE-INDICATIONS GENERALES

- Déficiences organiques graves
- Affections infectieuses évolutives
- Etat psychotiques en cours d'évolution
- Etats mélancoliques
- Syndrome dépressifs sévères nécessitant hospitalisation
- Anorexies mentales graves

PRESTATIONS AVEC SUPPLEMENT (à réserver en début de cure)

- Cours d'aquagym : "aqua-curiste" 6€ le cours du lundi au vendredi 9h30 (30')
- Forfait piscine : accès à la piscine, jacuzzi, sauna, hammam et solarium tous les matins sauf le dimanche, 70€ les 3 semaines
- Séance de yoga : le mardi à 18h15 (débutant), 10€ la séance (1h15)
le vendredi à 9h30, 10€ la séance (1h15)
- Séance de relaxation : 9€ la séance le mardi, mercredi et vendredi à 10h45 (1h)

OFFRE SPÉCIALE CURISTE
10% de remise sur les soins esthétiques





Dans l'Ain, entre Léman, Jura et Mont-Blanc. Eau divine, eau précieuse, scintillants reflets... la nature a été généreuse avec Divonne ! Elle lui doit, outre son climat toni-sédatif et ses abondantes ressources en eau thermale, son cadre majestueux face au Mont-Blanc, au pied des plus beaux sommets de la chaîne du Jura et à proximité du Lac Léman. A 17 kms de Genève, dans la grande tradition des villes d'eaux, depuis 1848, les Thermes de Divonne vous assurent une source infinie de plaisir et de bien-être.



les thermes

Depuis la création de la station par le Docteur Paul VIDART en 1848, Divonne-les-Bains soigne avec succès les Affections Psychosomatiques. Depuis plus de 150 ans, c'est l'indication thérapeutique de la station !

Outre l'activité thermale, sur plus de 8 000 m², à proximité du centre ville, préservés des nuisances de la circulation, avec pour panorama les greens d'un des plus beaux golfs d'Europe, les Thermes de Divonne vous accueillent, tout au long de l'année, aux sources du bien-être : piscine, jacuzzi, sauna, hammam, solarium, salle de repos, cours collectifs d'aquagym, cours de fitness, séances de yoga & relaxation, institut de beauté (balnéothérapie, pressothérapie, Cellu M6, UV...).

Le centre propose pour le traitement des Affections Psychosomatiques (PSY) :

- des cures thermales (3 semaines : 18 jours de soins) prises en charge par la Sécurité Sociale, sous contrôle médical,
- des semaines thermales VALVITAL (de 6 à 12 jours) non prises en charge par la Sécurité Sociale, sous contrôle médical.

les eaux

Eaux bicarbonatées calciques, oligométalliques froides, 14°C.

| Composition physico-chimique | (mg/l) |
|------------------------------|--------|
| PH à 20°C | 7.85 |
| Calcium | 75 |
| Magnésium | 17.6 |
| Sodium | 1.8 |
| Bicarbonates | 292.9 |
| Sulfates | 18.9 |
| Fluor | 0.21 |

